Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-18 Séance du 24 janvier 2024

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert) pour la mise en place de pompes à chaleur au gymnase des Eyrieux

Nombres d'élus total : 33				
présents	ayant donné procuration	absents		
22	10	1		

VOTE A l'unanimité	Contre : 0	
	Abstentions : 2	

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Michèle FOND-THURIAL procuration à C. MUCCIO, Jean Christian REY procuration à J-Y CHAPELET, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à J. OBID, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à C.BOISSEL, Mourad ABADLI procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Michel SELLENS procuration à C.SUAU, Françoise SERVOL procuration à M.COUSTON, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents: Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Claude ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Vu la loi Elan promulguée le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Considérant le projet de mise en place de pompes à chaleur au gymnase des Eyrieux,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 janvier 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 2 abstentions (O. WIRY procuration à G. SANCHEZ, G.SANCHEZ) :

- de valider le plan de financement du projet ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	164 495 €	Etat Fonds Vert	131 596 €
		Région Occitanie	0€
		Autofinancement	32 899 €
Total dépenses	164 495 €	Total recettes	164 495 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 131 596€ auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire Jean-Yves CHAPELE

3 0 JAN. 2024

et publié le 3 0 JAN, 2024

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr